

# Communication en Question

www.comenquestion.com

no 17, Juin / Juillet 2023

ISSN : 2306 - 5184

---

## **Étude de l'efficacité des cours de compétence de vie en matière de violences basées sur le genre. Cas du SWEDD genre (2015-2020) à Katiola (Côte d'Ivoire).**

*Study of the effectiveness of life skills courses in gender-based violences: the case of gender SWEDD (2015-2020) in Katiola (Ivory Coast).*

---

**ANDJISSI Alida Félicité**

Doctorante en sciences de l'information et de la communication (SIC)

Université Felix Houphouët Boigny

Email : alidafeliciteandjissi@gmail.com

## Résumé

Cette étude se propose d'évaluer l'efficacité des cours de compétence de vie en matière de violences basées sur le genre par le changement des connaissances, des attitudes et des pratiques (CAP) et les facteurs qui pourraient affecter cette efficacité. Le programme des cours de compétence de vie est un programme d'éducation et de sensibilisation pour le changement de comportement chez des jeunes filles à caractéristiques spécifiques en communauté. Il a été implémenté par le SWEDD genre en appui aux programmes existants pour lutter contre les violences basées sur le genre en Côte d'Ivoire. Elle s'appuie sur la conscientisation comme base théorique. La méthodologie choisie est purement qualitative et matérialisée par une recherche documentaire, des entretiens semi directifs et un test de connaissances par questionnaires à choix multiples. Il ressort de l'étude que les cours de compétence de vie ont améliorée les connaissances et les attitudes des auditrices en matière de violences basées sur le genre. Les pratiques quant à elles n'ont pas connu d'amélioration. Cela s'explique par l'influence des normes socioculturelles, la culture du silence et la peur des auditrices.

**Mots-clés :** Cours de compétence de vie ; CAP ; Violences basées sur le genre, Côte d'Ivoire.

## Abstract

The aim of this study is to assess the effectiveness of life-skills courses in changing knowledge, attitudes and practices (KAP) in relation to gender-based violence, and the factors that might affect this effectiveness. The life skills program is an education and awareness-raising program for behavior change among young girls with specific characteristics in the community. It was implemented by SWEDD Gender in support of existing programs to combat gender-based violence in Côte d'Ivoire. It is based on conscientization as a theoretical foundation. The chosen methodology was purely qualitative, involving documentary research, semi-structured interviews and a knowledge test using multiple-choice questionnaires. The study revealed that the life skills courses had improved the knowledge and attitudes of the participants with regard to gender-based violence. Practices, on the other hand, did not improve. This can be explained by the influence of socio-cultural norms, the culture of silence and fear on the part of the participants.

**Keywords:** Life skills course; KAP ; Gender-based violence, Côte d'Ivoire.

## Introduction

Les femmes se heurtent à une série d'obstacles qui entravent leur autonomie parmi lesquelles les inégalités entre les sexes et les violences basées sur le genre (VBG) qui limitent les avancées de la lutte contre la pauvreté. Dans certains pays, jusqu'à 50% des femmes sont victimes de violences domestiques (BAD, 2015). La Côte d'Ivoire, n'est pas isolée de ces pays. Les victimes de Violences basées sur le genre (VBG) sont généralement des personnes ayant un faible niveau d'instruction comme l'indique le MFFE (2023). En effet, les femmes y ont moins accès à l'éducation que les hommes, ont plus de difficultés en matière d'accès aux soins de santé et sont victimes de violences basées sur le genre. Cette réalité exacerbe surtout les questions de déni de ressources qui représentent le plus fort taux de VBG rapportés (MFFE, 2023). Selon l'annuaire statistique 2021 des VBG, 6040 cas ont été enregistrés en Côte d'Ivoire dont 954 cas de viols, 1391 agressions, 26 cas de mutilations génitales féminines et 1052 cas de violences psychologiques et émotionnelles (UNFPA, 2023).

Comparativement à 2021, on constate une hausse des VBG à 7 919 cas en 2022, soit une augmentation de 31,10 % sur tous les types de VBG, à l'exception des agressions sexuelles. Les cas de mariage forcé ont augmenté de 182 en 2022 contre 142 en 2021 et 96 en 2020 (MFFE, 2023). Un aspect important à souligner est que « les enfants (personnes âgées de moins de 18 ans) sont plus frappés par les viols (79,80% des cas rapportés), les agressions sexuelles (74,02%), les Mutilations Génitales Féminines (MGF) (83,33%) et les mariages forcés (70,33%) » (MFFE, 2023, p.24).

Parmi les localités les plus touchées, la région du Hambol occupe une place prépondérante avec 307 cas en 2022 (MFFE, 2023). Elle vient en tête avec 34 cas d'exploitation économique. Dans cette région, la localité de Katiola fait partie des plus touchées par les violences basées sur le genre avec 251 cas en 2020 (MFFE, 2020).

La lutte contre les VBG à Katiola ont été l'objet de plusieurs initiatives à savoir le projet VBG de l'Organisation non Gouvernementale Mouvement pour l'éducation, la santé et le développement (MESAD). En plus de ce projet, une campagne de sensibilisation a été initiée en milieu scolaire par la direction de l'équité et du genre du Ministère de l'éducation nationale et de

l'alphabétisation. Bien que la liste des activités ne soit pas exhaustive, les violences basées sur le genre persistent toujours dans la localité de Katiola. Les cours de compétence de vie viennent en complément à ces initiatives dans le cadre du projet SWEDD genre. Les cours de compétences de vie sont un ensemble d'enseignements que les mentors dispensent à des auditrices dans le but de leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la vie quotidienne. Dans le cadre de cette étude, ils portent sur des questions de violences basées sur le genre et de droits humains. Le principal outil didactique de ces cours est la boîte à images. Ils se déroulent au sein des espaces sûrs qui représentent l'école dans la communauté. Les auditrices déscolarisées et non scolarisées, mariées ou célibataires de 8 à 24 ans s'y rendent dans le but d'obtenir de nouvelles cultures en droits humains et en violences basées sur le genre, de la part des mentors qui représentent les enseignants. Après une période d'exposition aux enseignements et d'interactions avec les mentors, les jeunes filles conscientisées doivent être transformées par l'acquisition de ces nouvelles compétences de sorte à identifier et dénoncer les violences basées sur le genre perpétrées contre elles ou une autre personne de leur entourage. À la suite de cette exposition, cette approche doit être évaluée afin de déterminer son efficacité chez les auditrices mais aussi les conditions qui l'affectent car, plusieurs initiatives destinées à la lutte contre violences basées sur le genre des femmes échouent parce que : « à un changement imposé de l'extérieur, chaque groupe social a une réponse particulière en fonction de son contexte géographique, historique et socio-économique » (Droy, 1990, p.16).

La principale question de recherche est la suivante : Quels sont les changements opérés chez les auditrices en matière de violences basées sur le genre ? De cette question, nous avons dégagé les questions opérationnelles suivantes :

- Quel est le niveau de connaissance des auditrices en matière de violences basées sur le genre ?
- Quelle est l'attitude des auditrices vis-à-vis des enseignements sur les violences basées sur le genre ?
- Les auditrices ont-elles adopté les enseignements reçus sur les violences basées sur le genre ?
- Quels facteurs affectent les changements de comportement chez les auditrices ?

Cette étude est structurée en trois parties : la première partie est consacrée à la formulation du problème et à la présentation des questions de recherche. La deuxième partie porte sur le cadre de référence théorique et la dernière partie présente les résultats de l'étude.

### **1.- Positionnement théorique de l'étude**

Cette étude repose sur la théorie de la conscientisation de Freire. La conscientisation vise à bâtir plutôt une société où la population a le pouvoir à tous les niveaux, une société dans laquelle elle est autogestionnaire de son bien-être. Elle est « un processus systémique avec un triple défi : susciter une prise de conscience ; susciter le passage à l'action ; encadrer et vivre l'action » (Gélineau, 2001, p.87). Elle outrepassa une simple prise de conscience et implique une analyse rigoureuse du fonctionnement de la société. Contrairement à l'éducation bancaire qui se limite à déposer, des connaissances et des valeurs chez les élèves (Freire, 1974), l'éducation conscientisante privilégie la communication de sorte que les hommes soumis à la domination luttent pour leur émancipation. Elle recherche donc la participation des destinataires à l'analyse situationnelle et à la recherche de solutions face à la domination.

L'approche des cours de compétences de vie s'inscrit dans cette logique de conscientisation. Le mentor privilégie l'interaction entre elle et les auditrices et les conduit à une découverte permanente de la réalité. Cette conscientisation permet aux auditrices approfondissent leurs connaissances de la réalité socio culturelle qui modèle leur vie. Elle leur permet de se rendre compte de leur situation d'oppression en ce qui concerne les violences basées sur le genre, et leur fourni des capacités à transformer cette réalité. Autrement dit, les cours de compétence de vie créent une conscience et des compétences libératrices chez les auditrices.

La conscientisation est un processus qui se décline en trois étapes. Au départ, les opprimés sont dotés d'une conscience magique. À ce niveau, les concernés vivent avec leurs problèmes qu'ils rejettent ou évitent. La réflexion est superficielle ou inexistante. Aucune lutte n'est menée pour l'affranchissement. Face aux pesanteurs culturelles et au manque de connaissances, les auditrices vivent avec les violences, l'insalubrité, le manque

d'hygiène, la situation financière précaire, l'analphabétisme et les autres maux. Elles se résignent face aux gardiens de valeurs culturelles et évitent la dénonciation. Cette situation justifie leur besoin en matière de violences basées sur le genre.

Ensuite, les opprimés passent à la conscience naïve. L'opprimé demeure dans son manque de réflexion et se considère en victime même lorsqu'il commence à prendre conscience des dérives de l'oppresseur. Mais, il pose certains actes salvateurs bien qu'étant encore sous l'emprise de l'oppresseur. À cette étape, les auditrices sont encore dans leur état d'opprimé. Cependant, quelques-unes peuvent débiter une forme de prise de conscience.

Enfin, le troisième niveau de conscience confirme l'atteinte des objectifs de la conscientisation. La réflexion des opprimés est cohérente et permet de trouver des solutions à leurs difficultés. Les cours de compétence de vie, les jeunes filles ont acquis suffisamment de connaissances pour surpasser les facteurs qui constituent une barrière à l'acceptation et à la dénonciation des violences basées sur le genre. Elles ont des acquis solides et travaillent en équipe. Elles sont capables de prendre des décisions importantes pour leur vie.

## 2.- Méthodologie

Cet article privilégie la méthode qualitative. Il s'appuie sur les techniques de la recherche documentaire et de l'enquête par guide d'entretien.

L'étude porte sur la localité de Katiola dans le Hambol au nord de la Côte d'Ivoire. Le choix de la localité de Katiola au centre nord de la Côte d'Ivoire est lié aux données du SWEDD Genre (2015-2020) en particulier. Cette recherche est menée dans cinq (5) localités dont trois (3) en zones urbaines et deux (2) en zones rurales. Il s'agit de Dioulabougou, Grosso et Konankaha pour la zone urbaine et Nicolo et Kpéfélé pour les zones rurales.

La population est essentiellement composée des peuples Mangoro et Tagbana qui pratiquent l'agriculture, l'élevage, la poterie et le commerce. Elle s'élève à 90.641 personnes dont 47 583 hommes et 43 058 femmes avec un rapport de masculinité de 111 (INS, 2021). Les données ont été collectées auprès des auditrices,

des mentors, des responsables du projet, des parents et des conjoints des auditrices.

S'agissant de la recherche documentaire, d'autres informations secondaires ont été tirées de la recherche documentaire. En dehors de l'enquête exploratoire, l'enquête en elle-même s'est étendue sur une durée de 6 mois à compter du 25 avril au 13 octobre 2021.

Au total, 33 entretiens ont été réalisés et répartis comme suit : 20 entretiens individuels avec les auditrices, 5 entretiens avec les mentors, 3 entretiens avec les responsables du projet, 3 entretiens avec des parents des auditrices et enfin, 2 avec les conjoints des auditrices.

### **3.- Résultats et discussions**

Cette étude a pour objectif de mesurer l'efficacité des cours de compétence de vie en matière de violence basées sur le genre. Elle vise à évaluer les connaissances, à mesurer les attitudes et à notifier les comportements des auditrices après leur exposition aux cours. Elle identifie enfin les facteurs qui affectent cette efficacité.

131

#### **3.1.- Efficacité des cours de compétence de vie en matière de violences basées sur le genre**

##### **3.1.1.- Connaissance sur les violences basées sur le genre**

Dans l'ensemble, les auditrices ont connaissance de tous les enseignements sur les violences basées sur le genre. Ce qui témoigne de l'amélioration des connaissances en ce qui concerne ce module. Cependant, certaines ont encore des lacunes au niveau de la dénonciation, de l'endroit où il faut dénoncer et de la législation relative à ces violences basées sur le genre. Les réponses des autres personnes ressources constituent des compléments à la vérification des connaissances des auditrices. Les mentors remarquent une amélioration des connaissances sur le mariage précoce et le déni de ressources et d'opportunité. L'un des responsables, est en désaccord avec elles. Pour lui :

« Les violences basées sur le genre sont culturelles, les filles ne comprennent pas que

c'est mauvais et te voient toi-même en mauvais, ce sont des habitudes qu'elles ont gardé depuis leur enfance, il n'est pas facile de s'en détacher »

(AIBEF, communication personnelle, 2021).

Comme les mentors et certains responsables du projet, les parents des auditrices vont dans le sens de l'amélioration des connaissances en ce qui concerne les violences. Selon un père : « elle est venue dire que le mentor dit qu'on ne fait plus mariage forcé ici. Elle a parlé aussi qu'elle cherche sa propre indépendance » (parents d'auditrice, communication personnelle, 2021). Selon un conjoint, « aujourd'hui, les femmes connaissent leur droit, il y a des choses qu'on ne peut pas leur faire ». L'ensemble des répondants ainsi que les auditrices indiquent que les connaissances se sont améliorées en matière de violences basées sur le genre.

### **3.1.2.- Attitudes des auditrices vis-à-vis des violences basées sur le genre**

132

La plupart des auditrices a développé une attitude favorable vis-à-vis des enseignements sur les violences basées sur le genre. Quelques-unes cependant ont développé des attitudes défavorables vis à certains enseignements et ne considèrent pas le viol, les agressions sexuelles, les violences physiques comme des violences car :

« Si tu ne restes pas tranquille, tes parents vont te marier et puis tu ne peux rien dire. Et puis les filles ne veulent pas rester tranquille. Et puis si tu fais ce qui n'est pas bon, tu ne le respectes pas, ton mari va te frapper. Ton mari c'est ton mari »

(Auditrice, communication personnelle, 2021).

Quelques-unes encore sont en désaccord avec la dénonciation des violences basées sur le genre et le recours aux institutions de dénonciation. Les réponses des mentors sont en adéquation avec les attitudes des auditrices. En effet, selon les



mentors, plusieurs auditrices étaient intéressées par les choses que les hommes et les femmes peuvent faire, les messages sur le viol, les mariages forcés, l'excision. Cependant, une que dans son espace sûr :

« Les filles pensaient que on leur disait de commander leur mari, lorsqu'on a dit l'homme et la femme sont égaux, beaucoup n'étaient pas d'accord, la classe était divisée surtout avec les filles dioulas, c'est trop compliqué »

(Mentor urbaine, communication personnelle, 2021).

Pour les responsables du projet, les filles sont hostiles à tout ce qui peut toucher leur sensibilité coutumière tels que les droits humains et les violences faites aux femmes et aux enfants. Les parents et les conjoints semblent aller dans le même sens que les responsables car pour eux, aucune auditrice n'est en accord avec les enseignements sur les violences basées sur le genre. Les attitudes des auditrices envers les violences basées sur le genre varient de tout à fait en d'accord jusqu'à en désaccord. Aucune auditrice ne présente de neutralité face à ces messages. Les connaissances et les attitudes favorables à une formation ne traduisent pas sa mise en pratique systématique. La suite de ces écrits va déterminer la mise en pratique ou pas des enseignements et ce qui justifie cela.

### **3.1.3.- Mise en pratique de la formation sur les VBG**

Les enseignements relatifs aux violences basées sur le genre contiennent un seul message qui appelle à la mise en pratique. Il s'agit de la dénonciation des violences basées sur le genre. À la question de savoir quelles étaient les violences qu'elles avaient déjà dénoncées, aucune auditrice n'a dénoncé aucune violence, ni pour elle, ni pour son entourage. Les mentors ainsi que les responsables du projet sont unanimes sur le fait que qu'aucune auditrice n'a dénoncé aucune violence basée sur le genre. L'un d'entre eux précise que : « les enseignements sur les violences basées sur le genre et les droits des femmes et des enfants ne sont pas appliqués » (Responsable du projet, communication personnelle, 2021).

Ces données indiquent que les violences basées sur le genre ne sont pas dénoncées par les auditrices. Cela limite l'efficacité des

cours de compétence de vie à l'amélioration des connaissances et des attitudes.

### **3.2.- Facteurs affectant l'efficacité des cours de compétence de vie en matière de violences basées sur le genre**

Les cours de compétence de vie en matière de violences basées sur le genre ne sont pas efficaces particulièrement sur la dénonciation. Plusieurs raisons ont été évoquées pour justifier ce fait. En effet, une auditrice répond en ces termes : « même si je dénonce, ça ne va pas finir au village ici » (Auditrice, communication personnelle, 2021). Le phénomène a un enracinement sociologique pertinent qui pousse les concernés à la résignation. Pour une autre « Si je dénonce, il ne faut pas que mon nom sorte là-bas, ils vont dire que moi j'envoie les gens en prison. Elle-même si elle est fatiguée, elle va dire » (auditrice, communication personnelle, 2021).

Les concernés sont alors tenus pour responsables de leur situation et doivent trouver des solutions adéquates de peur que les dénonciateurs soient stigmatisés. Les propos d'un mentor introduisent un autre aspect de la question. Pour elle :

« Si ton mari te fait quelque chose et que tu dis à la police, c'est que tu ne veux plus de ton foyer et puis c'est fini tout le monde dira que toi tu envoies les gens en prison. Tu seras célibataire seulement. Chez nous ici ça ne se fait pas. Si tu veux tu fais, mais tu te prépares aux conséquences »  
(Mentor, communication personnelle, 2021)

Ces propos évoquent la question des normes socioculturelles Tagbana et Mangoros, peuples autochtones de la localité de Katiola. Dans la logique des normes culturelles, l'auditrice fait la précision selon laquelle :

« Ici-là, quand tu veux faire quelque chose, les vieux la mettent leur bouche dedans, ils vont dire que c'est les choses des jeunes de

maintenant et puis moi je suis enfant du chef du village, à cause de ça je ne peux pas faire beaucoup de chose même si je veux »  
(Auditrice, communication personnelle, 2021).

Une autre partage son avis la précédente avec ces propos selon lesquels « tout que la mentor a dit, ce qu'elle dit là c'est bon moi je veux faire mais...chez nous ici il y a des choses on ne fait pas. »  
(Auditrice, communication personnelle, 2021).

La dénonciation des violences basées sur le genre fait partie des pratiques tabous pour ces auditrices. La dénonciation des violences basées sur le genre n'est pas possible et les problèmes se règle en famille ou à l'amiable, comme l'a constaté un responsable du projet :

« Ils préfèrent régler les problèmes chez le chef, très tôt le matin. Il y a une justice traditionnelle qui règle et c'est l'amiable ici. C'est très rare, vraiment rare. C'est quand le chef ne réagit pas que ça va à la gendarmerie. En dehors de ça tous les problèmes se règlent en famille »  
(Membre du comité de veille, communication personnelle, 2021).

---

135

Malgré le règlement à l'amiable qui est de mise, certaines auditrices estiment que : « ce n'est pas bon de convoquer à la police, mais on peut se cacher pour aller dire au centre social » (auditrices, communication personnelle, 2021).

L'absence de dénonciation des violences basées sur le genre est liée au contexte socioculturel et à la peur. Le règlement à l'amiable, « la clandestinité et la loi du silence » (Kone, 2022, p.197) renforcent ce fait.

### **3.2.- Discussions**

Ce travail a passé en revue les différents éléments attestant de l'efficacité des cours de compétence de vie en matière de violences basées sur le genre. De nombreuses recherches ont

abordé l'impact des cours de compétence de vie sur les auditrices. Il en ressort que les cours de compétence de vie ont permis de développer plusieurs compétences chez les auditrices tels que la gestion financière et le développement personnel (Priyadashini, s.d.). En effet, l'efficacité d'une formation se mesure aux rendements que les individus vont tirer des compétences acquises en formation (Béduwé, 2015).

Autrement dit, cela réside dans la capacité du participant à transformer ce qu'il a appris, en avancée réelle pour lui, en compétences, en savoir-faire et savoir-être. Concrètement, l'efficacité des cours de compétence de vie en matière de violences basées sur le genre repose sur le changement des connaissances, des attitudes et des pratiques des auditrices après leurs passages dans les espaces sûrs et leurs interactions avec la mentor. Les violences basées sur le genre comptent des enseignements qui portent sur le viol, l'excision, le déni de ressources et d'opportunités, le mariage forcé des enfants, les violences physiques, verbales et sexuelles. Ils comptent également des enseignements sur la législation ivoirienne en faveur des survivantes de violence. Ils indiquent les structures, les personnes ressources et la conduite à tenir en cas de violence. Les enseignements relatifs aux viols, à l'excision et aux violences physiques ainsi que ceux portant sur le mariage forcé des enfants ; aux dénis de ressources et aux violences verbales sont totalement acquis par les auditrices.

Contrairement à ces enseignements, les autres concernant la loi sur les violences basées sur le genre ; les structures, personnes ressources et la conduite à tenir en cas de violence sont partiellement connus, c'est-à-dire que certaines auditrices ont encore des lacunes quant à ces enseignements. L'objectif des cours de compétence de vie est certes une transformation des jeunes filles. Mais partant du fait que la connaissance s'acquiert par accumulation progressive de données et aussi du motif selon lequel les enseignements méconnus sont moins nombreux que ceux qui sont connus, les connaissances des auditrices se sont améliorées après leur expositions aux cours de compétence de vie en matière de violence basées sur le genre.

Les connaissances sont insuffisantes pour attester de l'efficacité des cours de compétence de vie en matière de violence basées sur le genre. En ce qui concerne les attitudes, certaines

occupantes des espaces surs ne sont pas en accord avec les enseignements relatifs au viol ; à l'excision ; aux violences physiques ; au mariage forcé des enfants ; aux dénis de ressources et aux violences verbales. Cette attitude défavorable s'applique également aux conduites à tenir en cas de violence, c'est-à-dire la dénonciation.

Le seul enseignement qui appelle à la pratique est la dénonciation qui n'est aucunement pratiquée. Les violences basées sur le genre ne sont pas toutes considérées comme telles. Par exemple, pour le mariage précoce, « certains parents, inquiets de voir leur fille déjà promise en mariage être détournée par un autre homme et tomber enceinte de ce dernier, une situation socialement honteuse pour eux, ont tendance à marier leur fille beaucoup plus tôt » (Koné, 2022, p.195). Les auditrices sont toujours animées par la peur des répercussions liées aux normes sociales. Pourtant, « les dénonciations d'infractions sexuelles ont connu en Nouvelle-Calédonie depuis les années 1990 une augmentation tout à fait remarquable. Elles ont encore quadruplé les cinq dernières années » (Salomon, 2002, p.2). Par ailleurs, des dispositifs de protection des survivantes ont été mis en place en cas de dénonciation (Delage et al., 2019). La dénonciation est :

« Comme un tabou qui opère comme une double peine car en plus de l'acte délictuel ou criminel qu'elle a subi, la victime/survivante et ses proches se retrouvent piégés à devoir choisir entre le silence qui laisse impuni l'agresseur et rend impossible le processus de réparation ou la dénonciation qui déchire le tissu familial et installe la communauté dans le mal-être »

(Ba & Diop, 2023).

Ce genre de résistances sont bien fréquentes dans la littérature que l'on évoque en ces termes : « les procès de transformation radicale, sont d'autant plus discrets, durant un premier temps, qu'ils sont soumis aux mécanismes de refoulement de la société officielle pour qui le nouveau doit être saisi comme scandale ou perversion » (Balandier, cité dans Rebah, 2021, p.41). Même si des efforts restent à faire au niveau de la dénonciation des

violences basées sur le genre le programme a obtenu des résultats positifs en termes de connaissances et d'attitude. Les auditrices à elles seules ne sont pas encore suffisamment outillées pour porter les stigmates de la dénonciation. Afin de favoriser une dénonciation effective et élimination des violences basées sur le genre, il faudrait adopter des mesures de protection des survivantes et autres dénonciateurs.

## Conclusion

Cette étude avait pour but d'une part, de mesurer l'efficacité des cours de compétences de vie en matière de violence basées sur le genre à Katiola par le changement des connaissances, des attitudes et des pratiques des auditrices après leurs expositions à ces cours. D'autre part, il était question d'identifier le facteur principal qui pourrait affecter cette efficacité. Il en ressort que les cours de compétence de vie ont amélioré les connaissances et les attitudes des auditrices en ce qui concerne les violences basées sur le genre. En pratique, aucune dénonciation n'a été faite pendant et après leurs expositions aux enseignements dans les espaces sûrs. En effet, la qualité de l'enseignement au niveau des facteurs pédagogiques impacte positivement l'efficacité des cours. Cependant, la culture des peuples autochtones de Katiola ne partage pas la même notion de la violence que celle du programme SWEDD. Ce qui est considéré comme violence au sein des espaces sûrs sont des actes normaux auxquels les auditrices sont confrontées même lorsqu'il s'agit de situations non convenables ou inconfortables. Culturellement, les survivantes de violence ne disposent pas du droit de dénonciation auprès des structures spécialisées. La culture du règlement à l'amiable, du silence et de la peur persiste encore en matière de violence basées sur le genre et affecte donc l'efficacité des cours de compétences de vie pour la lutte contre les VBG.

## Bibliographie

Ba, M. P., Diop, K. (2023). *Cartographie des structures d'hébergement pour filles et femmes victimes de violences basées sur le genre au Sénégal : une situation de référence alarmante*. Saint-Louis, Sénégal : CRDI.

BAD (2015). *Rapport sur le développement durable en Afrique : Croissance, pauvreté et inégalité : lever les obstacles au développement durable*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque Africaine de Développement.

Béduwé, C. (2015). L'efficacité d'une politique de formation professionnelle se mesure-t-elle à la réussite de l'insertion professionnelle ? *Revue française de pédagogie*, 192, 36-47.

Delage, P. ; Lieber, M. et Chetcuti-Osorovitz, N. (2019). Lutter contre les violences de genre. Des mouvements féministes à leur institutionnalisation. *Cahiers du Genre*, 1 (66), 5-16.

Droy, I. (1990). *Femmes et développement rural*. Paris, France : Karthala.

Freire, P. (1974). *La pédagogie des opprimés suivi de Conscientisation et Révolution*. Paris, France : Éditions Maspéro.

Gélineau, L. (2001). *Fondements pour une "théorie ancrée" de la conscientisation dans le cadre de la recherche-action participative et de l'éducation dans une perspective mondiale*. (Thèse de doctorat en Sciences humaines appliquées), Université de Montréal.

INS. (2021). *Recensement général de la population et de l'habitat, résultats globaux définitifs*. Abidjan, Côte d'Ivoire : INS.

Koné, H. (2022). Mariage d'enfants et dynamique sociale à l'épreuve de la communication dans le nord de la Côte d'Ivoire. *Revue internationale de recherches et d'études pluridisciplinaires*, 36, 185-203.

MFFE (2018). *Rapport 2018 d'Analyse statistique des violences basées sur le genre (VBG)*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Ministère de la Femme de la Famille et de l'Enfant.

MFFE (2020). *Violences basées sur le genre (VBG) : le gouvernement appelle à la conscience individuelle et collective, afin de les réduire*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Ministère de la Femme de la Famille et de l'Enfant. Repéré à <https://www.afriquefemme.com/fr/vie-pro/vos-droits/20513->

MFFE (2023). *Annuaire statistique du ministère de la femme, de la famille et de l'enfant 2022*. Abidjan, Côte d'Ivoire. MFFE.

Étude de l'efficacité des cours de compétence de vie en matière de violences basées sur le genre. Cas du SWEDD genre (2015-2020) à Katiola (Côte d'Ivoire).

Rebah, A. (2021). Entrepreneures algériennes : la conquête de l'autonomie (p.15-24). Dans M. Rollinde (Dir.). *Genre et changement social en Afrique*. Paris, France : Éditions des archives contemporaines.

Salomon, C. (2002). « Mettre au tribunal », « claquer un procès » : les nouvelles ripostes des femmes kanakes en Nouvelle Calédonie. *Archives de politique criminelle*. 1(24), 161-176.

UNFPA (2023). *Dossier d'investissement sur le cout de l'élimination de la violence basée sur le genre en Côte d'Ivoire d'ici à 2030*. Abidjan, Côte d'Ivoire : UNFPA.